



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Crabtree, pour l'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisation, tenue le 11 décembre 2023, dont avis public a dûment été affiché, à 19 h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis  
Isabel Desrochers  
Pascale Dupaul  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Était absente :  
Véronique Payette

Est également présents, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Crabtree.

**2023-1112-410**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2023-1112-411**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation (PTI) du 11 décembre 2023.

**ADOPTÉ**

**2023-1112-412**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 comme déposé par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**2023-1112-413**

**ADOPTION DU BUDGET 2024**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le budget pour l'exercice financier 2024 soit adopté tel que présenté, soit :

**REVENUS**

**Taxes sur la valeur foncière**

Foncière générale	4 364 980 \$	
Taxes spéciales	<u>233 856 \$</u>	4 598 836 \$

**Taxes sur une autre base**

Tarifification services municipaux	1 243 890 \$	
Taxes secteur – service de la dette	<u>284 276 \$</u>	1 528 166 \$

<b>Compensations tenant lieu de taxes</b>		35 000 \$
---	--	-----------



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

### Services rendus

Location de terrains et de locaux	28 000 \$	
Raccordement d'aqueduc et d'égout	10 000 \$	
Location centre communautaire	3 900 \$	
Location aréna	450 000 \$	
Tournoi de hockey	9 500 \$	
Location terrain de baseball	1 500 \$	
Location gymnase	2 000 \$	
Semaine de relâche	4 000 \$	
Camp de jour	86 000 \$	
Inscriptions — Activité de loisirs	10 000 \$	
Frais d'associations	3 500 \$	
Bibliothèque	200 \$	
Fête nationale	2 000 \$	
Borne chargement voiture	750 \$	
Récupération électroniques	250 \$	611 600 \$

### Imposition de droits

Licences et permis	3 000 \$	
Demandes de dérogations	2 500 \$	
Mutations immobilières	175 000 \$	
Licences de chiens	15 000 \$	195 500 \$

### Amendes et pénalités

35 050 \$

### Autres revenus - Intérêts

12 100 \$

### Autres revenus

11 500 \$

### Transferts

Transferts de droits	232 298 \$	
Hygiène du milieu	37 656 \$	
Loisirs et culture	4 000 \$	
Voirie municipale	133 889 \$	407 843 \$

### TOTAL DES REVENUS

7 435 595 \$

## DÉPENSES

### Administration générale

Conseil municipal (législation)	157 495 \$	
Application de la loi	2 500 \$	
Gestion financière et administrative	627 587 \$	
Greffe	4 023 \$	
Évaluation	52 338 \$	
Autres	250 785 \$	1 094 728 \$

### Sécurité publique

Police	503 525 \$	
Incendie	265 540 \$	
Sécurité civile	11 151 \$	
Sécurité publique	58 810 \$	839 026 \$

### Transport routier

Voirie municipale	729 115 \$	
Enlèvement de la neige	280 925 \$	
Éclairage des rues	11 100 \$	
Transport en commun (02-370)	120 932 \$	1 142 072 \$

### Hygiène du milieu

Traitement de l'eau potable	344 262 \$	
Réseau distribution d'eau	80 705 \$	
Traitement des eaux usées	143 375 \$	
Réseau d'égout	104 260 \$	
Matières résiduelles	368 626 \$	
Cours d'eau	4 014 \$	
Protection de l'environnement	63 500 \$	1 108 742 \$



N° de résolution  
ou annotation

<b>Santé et bien-être</b>		19 986 \$
<b>Aménagement et urbanisme</b>		149 262 \$
<b>Loisirs et culture</b>		
Centre communautaire	37 890 \$	
Aréna	458 535 \$	
Parcs et terrains de jeux	444 670 \$	
Autres activités	585 135 \$	
Bibliothèque	109 310 \$	
Église	93 965 \$	
Autres activités culturelles	27 520 \$	1 757 025 \$
<b>Frais de financement (capital et intérêts)</b>		1 245 422 \$
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
Utilisation excédent de fonctionnement	(289 186) \$	
Réserves financières & fonds réservés	378 238 \$	
Montant à pourvoir dans le futur	(9 720) \$	79 332 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>7 435 595 \$</b>

**ADOPTÉ**

**2023-1112-414**

**MODE DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

**ATTENDU QUE** selon l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de déterminer par quels moyens cette distribution sera effectuée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers que le document explicatif du budget soit transmis par la poste à toutes les adresses du territoire ;

**QU'**une version numérique de ces documents soit disponible sur le site internet de la Ville et annoncé sur la page municipale du site Facebook.

**ADOPTÉ**

**2023-1112-415**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune personne n'étant présente dans la salle et n'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 07.**

  
Mario Lasalle, Maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.